

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 22 AVRIL 2026

Date de convocation : 17 AVRIL 2026

Date d'affichage : 17 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1^{ère} adjointe + LEBBADER D., 2^{ème} adjoint + FARENEAU G., 3^{ème} adjointe + CHATELLAIN J., 4^{ème} adjoint + HAMLAH M., 6^{ème} adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BERNARDO-TEIXEIRA N. + FERAHTIA A. + FREMEAUX G. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + SMAGGHE D. + DEJONGHE V. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

EXCUSES : MM. LAINE M., 5^{ème} adjointe, qui donne pouvoir CHATELLAIN J. + BUONGIORNO G. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOULLERIER M. qui donne pouvoir à FERMAUT O.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme FARENEAU G.

Délibération N° 2026-04-05

OBJET

Adoption du Budget Primitif 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2023, adoptant l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget de la commune d'Haveluy, à compter du 1er janvier 2024 (plan de compte abrégé) ;

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix « POUR » et 5 abstentions : RACZYNSKI C. - FERMAUT O. - CLOSSE E. – BOULLERIER M. (pouvoir) – DHAUSSY L.),

APPROUVE le Budget Primitif 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026 (VOTE)	Restes à réaliser N-1	Résultat reporté 002	Total
DEPENSES	2 894 400,00	0	0	2 894 400,00
RECETTES	2 894 400,00	0	0	2 894 400,00

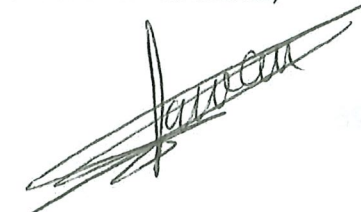
INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026 (VOTE)	Restes à réaliser N-1	Résultat reporté 001	Total
DEPENSES	332 400,00	0	0	332 400,00
RECETTES	332 400,00	0	0	332 400,00

PRECISE que le Budget Primitif 2026 a été voté :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Par chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », sans vote formel sur chacun des chapitres.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,


Gwenaëlle FARENEAU

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 28/04/2026
Publiée ou notifiée le 28/04/2026
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Jean-Paul RYCKELYNCK

